

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -

Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2017 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 23 mars 2017 à 19h00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : Emilia BRULE, Cécile CHIQUET, Claude COTTET-GIGUET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Isabelle DUNOD, Marie-Françoise FAVRE, Alain JEANNIER, Jacques LANCON, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Alain PREVITALE, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Michel VIARD, Thierry VIDAILLET.

Absent excusé : Mélanie BOUVERET (ayant donné pouvoir à Mme ROZIER), Roxane CHAPLET, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Jean-François MINY (ayant donné pouvoir à Bruno PERRIER), Nicole PEDROLETTI (ayant donné pouvoir à M. VIDAILLET), Guillaume SAILLARD (ayant donné pouvoir à M. COTTET-GIGUET), Patricia VILLE.

Absent : Fabrice GALLOIS.

Florent RAILLARD, secrétaire général, est présent.

Le **quorum** étant atteint, Mme Marie-Françoise FAVRE se porte volontaire en qualité de **secrétaire de séance**.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité

Présentation des « Estives » par la compagnie Les Chercheurs d'air.

La compagnie Les Chercheurs d'air a souhaité présenter au Conseil son projet de festival « Les Estives » qui se déroulera le dernier week-end de juillet. En préambule, la Compagnie remercie les élus pour leur soutien depuis maintenant plus de douze ans aux différents projets menés par les Chercheurs d'air.

Festival itinérant, les Estives ont vocation à promouvoir l'art de la rue et à se déplacer dans l'ensemble des communes membres de la de Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude dans les années à venir. Lavans-lès-Saint-Claude sera la première commune de ce festival.

Celui-ci sera orienté autour de 5 axes :

- La convivialité : les spectateurs et les artistes pourront se retrouver dans une ambiance conviviale et amicale.
- La créativité : l'objectif sera de détourner la Commune à travers les décorations et le mobilier.
- Mixité : la diversité du public (âge, culture...) et la mixité des arts.
- Eco-citoyenneté : l'Office du tourisme de Saint-Claude mettra à disposition des habitants de la Communauté de communes des vélos électriques et des navettes pour accéder au festival.
- La festif-réflexion : parce qu'il est toujours possible d'apprendre en s'amusant, une école buissonnière permettra à tout un chacun de transmettre son savoir et ses connaissances dans des domaines riches et variés.

La compagnie reste ouverte à toute proposition pour enrichir ce festival. Une réunion publique est organisée le 20 avril 2017 à la Salle des Fêtes de LAVANS.

Le Maire remercie la compagnie pour leur présentation et pour leur travail autour de ce projet dynamique et créatif, qui à l'instar des animations d'Anim' Lavans, contribue à renforcer l'imaginaire dynamique de la commune..

FINANCES

Modification de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

La loi fixe, pour les indemnités de fonction des élus locaux, un montant maximal en fonction de la population de la collectivité concernée, à charge pour les assemblées délibérantes de décider dans cette limite du montant des indemnités versées à ceux de leurs élus pour lesquels la loi a prévu de telles indemnités.

Les indemnités maximales sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation et le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification des indices de la fonction publique modifient l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à partir du 1^{er} février 2017 (1022 au lieu de 1015).

Il est proposé au Conseil d'approuver la modification induite par ces décrets.

Le Conseil modifie l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique relatif à l'indemnité du Maire, du Maire délégué et des adjoints conformément aux décrets susnommés à partir du 1er février 2017.

COMMANDE PUBLIQUE

Aménagement arrêt de bus de Lizon

Un avis de publication a été diffusé le 18 janvier 2017 en vue de sélectionner l'entreprise qui sera chargée des travaux pour la sécurisation de l'arrêt de bus de Lizon. Trois offres ont été déposées.

Par réunion en date du 13 mars 2017, la Commission d'appel d'offres a retenu le classement suivant :

Entreprise	Montant H.T.	Note
SJE	24 864,00 € (+4 574,70 en option)	95,00/100
EIFFAGE	26 231,46 € (+3519,00 en option)	93,40/100
EUROVIA	33 670,99 € (+4 069,80 en option)	76,80/100

Le Conseil Municipal attribue le marché de travaux à l'entreprise SJE (39570 MESSIA SUR SORNE), pour un montant de 24 864 euros H.T., avec une option de 4 574,70 pour les bordures, et autorise le Maire à signer les pièces relatives à la mise en œuvre de ce marché.

Travaux immeuble du Nœud

Sur suggestion de Michel VIARD, chargé de la gestion de la Salle des Fêtes, le Maire propose au Conseil d'engager des travaux de restauration de la salle anciennement mise à disposition de l'association AP'ART'CA, et ayant jadis constitué le siège de l'Amicale des Pompiers, dans l'Immeuble du Nœud afin de permettre sa location pour des repas. Ces locations permettront de répondre aux petites demandes (30-40 personnes).

Pour ce faire, il est proposé au Conseil d'autoriser les commandes suivantes :

- la fourniture de radiateurs électriques par l'entreprise VF Confort (39200 SAINT-CLAUDE) pour un montant de 1.027,56 € H.T. ;
- la fourniture du petit équipement pour l'aménagement des sanitaires par l'entreprise SA PAGANI (39170 SAINT-LUPICIN) pour un montant de 2.719,38 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de ces travaux conformément aux chiffrages ci-dessus.

INTERCOMMUNALITE

Opposition au transfert de la compétence PLUi

Le maire explique que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) rend obligatoire le transfert de la compétence, pour élaborer un PLUi, aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication

de la loi sauf opposition (avant le 27 mars 2017) par une "minorité de blocage" de communes membres.

Il explique qu'en sa qualité de membre du Comité de Pilotage du SCOT, il a eu à cœur de partager ces convictions avec les collègues maires des bourgs-centres et les techniciens du PNR. Le document mis à l'enquête publique est le fruit d'innombrables réunions et de réflexions très approfondies entre élus et collaborateurs animés par les mêmes aspirations pour le Haut-Jura.

Pour lui, entre le périmètre du SCOT et l'échelon communal, la communauté de communes semble être l'échelon pertinent pour la mise en œuvre de politiques adaptées. Dans cet esprit, le projet de territoire de notre communauté de communes avait été écrit à la fin du mandat précédent, comme pacte fondateur du jeune EPCI. Ce projet de territoire a pour armature un développement harmonieux, partagé entre la ville centre et les autres communes, toutes complémentaires. Il gage sur l'amélioration des mobilités comme facilitateur.

Il explique que trop d'élus, par méconnaissance, ne voient que contraintes dans les documents d'urbanisme, alors que bien au contraire, ils sont justement des outils performants de développement. A l'instar du climat qui a prévalu tout au long de l'élaboration du SCOT, comme lors de la révision commune des P.L.U. de Lavans et de Pratz, l'écriture d'une politique d'urbanisme doit se faire de manière apaisée, et se construire autour d'une vision unanimement partagée.

Aujourd'hui, sans la ville de Saint-Claude, qui s'est prononcée contre le transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité, la mise en œuvre d'un document d'urbanisme intercommunal perdrait tout son sens. Le PLUI risquerait d'être boiteux et décérébré, amputé du centre névralgique et géographique qu'est sa ville-centre. Même si de prime abord, il est paradoxal d'inviter les conseils municipaux à se prononcer contre ce transfert par souci de cohérence, c'est que plus simplement, le temps n'est pas venu. Progressivement, la réflexion globale s'imposera comme une évidence.

En conclusion, pour le maire, il ne peut être envisagé de réaliser un tel document sans la participation de la ville centre de Saint-Claude, qui a pris position contre le transfert de compétence.

Après cet exposé, après discussion, et au regard de cette situation, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, contre le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude à compter du 27 mars 2017.

BOIS ET FORÊT

Vente de bois de chauffage : « Curtil Jourdan »

Un appel d'offres a été affiché dans la Commune en vue d'attribuer un lot de bois de chauffage situé à « Curtil Jourdan » (lot unique de 4,5 m³).

Après analyse des propositions, le Conseil attribue le lot de bois de chauffage à Monsieur Vincent DUROYON, demeurant 607 rue de la Vignette 39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE, pour un montant de 50,00 €.

Association Syndicale Autorisée : Massif de l'Annuelle

Préalable indispensable à la gestion forestière durable, l'aménagement de dessertes en forêt privée doit être au cœur du développement forestier du massif de l'Annuelle.

Aussi, le Maire propose de solliciter le concours de l'ADEFOR 39 pour aider les propriétaires du massif de l'Annuelle à étudier un projet collectif de desserte forestière en vue de la constitution d'une Association Syndicale Autorisée. Les propriétaires ont été invités à appuyer cette demande par le biais d'une pétition. Cette dernière n'engage pas les propriétaires concernés à une quelconque participation financière mais à étudier des hypothèses d'aménagement et les moyens pour les mettre en œuvre grâce aux services de l'ADEFOR 39.

Le Conseil municipal décide de solliciter le concours de l'ADEFOR 39 pour aider les propriétaires du massif de l'Annuelle à étudier un projet collectif de desserte forestière en vue de la constitution d'une Association Syndicale Autorisée.

Convention de vente de sève de bouleau.

Monsieur Didier BONDIVENA a sollicité la Commune afin d'exploiter la sève de bouleau sur le domaine de la Roche Lezan, comme les années précédentes.

Le maire rappelle que cette exploitation ne constitue qu'une activité secondaire de la part de l'exploitant et que cette autorisation pourra être retirée en cas d'atteinte au site de la Roche Lézan ou pour tout autre motif déterminé unilatéralement par la Commune ;

Le Conseil municipal autorise Monsieur BONDIVENA à exploiter la sève de bouleau sur le domaine privé de la commune, sur les lieudits « Sur la Roche de Lezan », « Les Vertières », « Le Monnet » et « Sur les Vaux », à l'exception des parcelles communales cadastrées : section D n° 258, 262 et 264 lieudit « Sur la Roche de Lezan », pour une durée de deux mois ; et fixe la redevance pour la récolte de sève sur le domaine privé de la commune, acquittée par le preneur, à 8% du chiffre d'affaire par an ;

URBANISME ET TRAVAUX

Modification de la délibération référencée 15 NOV 56 relative à la numérotation de l'Impasse de la Serre.

La délibération référencée 15NOV56 en date du 5 novembre 2015 relative à la dénomination et la numérotation de l'Impasse de la Serre énonçait que le Conseil municipal :

« APPROUVE, la mise en place d'une nouvelle numérotation dite « linéaire » et établit selon le système métrique, avec une numérotation paire pour les parcelles AE n°597 et 418 et impaire pour la parcelle n° 603 » ;

Isabelle DUNOD précise qu'il convient de modifier la délibération susnommée afin que les numéros pairs soient situés à droite de l'impasse et les numéros impairs à gauche, conformément aux autres impasses de la Commune.

Le Conseil Municipal modifie la délibération référencée 15NOV56 conformément à la proposition du Maire.

Renforcement BT Caton

La Commune améliore chaque année l'état de ses réseaux électriques et téléphoniques, et son éclairage public, en investissant massivement dans le renouvellement de ses luminaires et dans le renforcement et/ou l'enfouissement des réseaux secs.

Conformément à l'orientation approuvée par le Conseil lors de sa dernière réunion de février 2017, le secteur de la Rue de la Cueilie (dénommé Caton – Partie Haute) sera aménagé en 2017 pour un montant de 283 810,81 € dont 74 855,12 euros à la charge de la Commune.

Le Maire souligne les financements importants du SIDEC pour ce projet.

Le Conseil approuve le programme de travaux et la convention relative à la participation financière du SIDEC et autorise le Maire à demander une subvention au SIDEC et à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de ces travaux.

AFFAIRES SCOLAIRES

Convention d'objectif et de financement 2017-2020 (EAJE) avec la CAF du Jura.

Le Maire soumet à l'assemblée le projet de Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2017 / 2020 envoyé par la Caisse d'Allocations Familiales du Jura le 7 mars 2017.

Le Conseil approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse de Lavans-lès-Saint-Claude, pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020, et autorise le Maire à la signer.

QUESTION DIVERSES

Voyage scolaire à Bellecin.

Par courrier en date du 13 janvier 2017, l'école élémentaire a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention de 1.000 € dans le cadre du projet de séjour en classe de découverte à la base de Bellecin du 9 au 12 mai.

Le Conseil approuve le versement d'une subvention de 1.000 euros pour participer au financement de ce séjour de classe de découverte.

Motion de soutien à l'Hôpital de Saint-Claude

Emilia BRULE et Claude COTTET exposent la situation dans laquelle se trouve le centre hospitalier de Saint-Claude, et font le point sur les risques de fermeture de services, dont la presse s'est largement fait l'écho depuis plusieurs semaines.

Une motion, déjà approuvée par le Conseil Communautaire, et de nombreux conseils municipaux, est soumise au vote du conseil.

Le Conseil Municipal unanime, se déclare solidaire de toutes les initiatives en faveur du maintien de tous les services au sein de l'hôpital de Saint-Claude, et approuve la motion dont le texte est ci-après littéralement retranscrit :

L'offre de soins sur des territoires ruraux et de montagnes comme les nôtres, ne peut pas être abordée qu'avec une seule vision comptable. La fermeture d'un service d'urgence, d'un bloc opératoire, d'une maternité, d'un service de pédiatrie, d'un service d'hémodialyse entraîneront la fermeture des autres services de l'établissement, et feront de ce territoire un désert médical.

Saint-Claude et le Haut Jura c'est 1 700 Km², c'est un bassin de population de 60 000 habitants, à vocation industrielle, touristique et agricole. Dans cet environnement, le centre hospitalier Louis Jaillon est un équipement structurant qui contribue à l'attractivité de l'ensemble du territoire. Envisager la fermeture des activités évoquées, c'est accepter de mettre les habitants du Haut-Jura à plus de deux heures d'un plateau technique performant.

Ce territoire et ses habitants demandent à pouvoir accéder à une offre de soins de proximité, étoffée, diversifiée, qui réponde à leurs besoins de santé tout au long de la vie, de la naissance à la mort. Bien évidemment, les Hauts-Jurassiens sont capables de réfléchir à des modes de coopérations avec d'autres établissements.

Considérant les efforts financiers consentis en termes d'investissement par notre communauté de communes pour conforter l'offre de santé (relais de santé à La Pesse, maison de santé de Saint-Lupicin, la clinique de l'œil et la maison de santé de Saint-Claude) la menace concernant l'Hôpital remet en cause l'offre globale de soins et l'organisation des secours sur notre territoire rural de montagnes.

Les Hauts-Jurassiens, comme tous les habitants du territoire Français, souhaitent simplement pouvoir bénéficier d'un accès aux soins adapté à leurs besoins, qui respecte les principes d'équité et d'égalité, principes fondateurs de notre République.

Aujourd'hui, nous en appelons au Président de la République, seul garant de nos institutions, afin que soit organisé dans l'urgence des Etats Généraux de la Santé dans le Haut Jura et pour les Hauts Jurassiens. La Santé n'a pas de prix, soit elle a un coût, mais en aucun cas ce coût ne donne le droit de compromettre ou de sacrifier la sécurité de nos habitants.

Présentation de la journée nettoyage : LAV'TON LAVANS

Une journée de nettoyage et de sensibilisation au tri des déchets est organisée le 8 avril 2017. Le rendez-vous est fixé à 8h00 au parking du magasin Bi1.

Le matin : collecte des déchets abandonnés sur la Commune.

L'après-midi : atelier tri des déchets et éco-gestes animé par le CPIE.

L'objectif de cette journée est de sensibiliser tout particulièrement les jeunes à ces démarches.

Compte rendu de la Commission vie associative.

Le Forum des associations sera renouvelé cette année. L'objectif de cette journée est de réunir les associations pour les faire connaître auprès du public et créer un moment de rencontre convivial.

Liste des décisions du Maire prises par délégations du Conseil municipal du : 1^{er} janvier au 23 mars 2017

N° :	DATE :	DOMAINE :	OBJET :
01/2017	06/01/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AS n° 319, 293, 294, 825, 319, propriété de Mme et M. PETETIN (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
02/2017	05/01/2017	Commande publique	Déclaration de sous-traitance / EIFFAGE (39570 MESSIA SUR SORNE) / Travaux de la Rue du Chêne
03/2017	11/01/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AS n° 675, 677, propriété de M. et Mme LACROIX (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
04/2017	11/01/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AC n° 119, propriété de M. et Mme ARNAL (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
05/2017	09/01/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AH n° 108, propriété CLF 94 (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
06/2017	07/02/2017	Défense des intérêts de la Commune	Recours de plein contentieux contre l'entreprise TOPOS Aménagement et SNTP – Travaux de mise en séparatif Rue de Melay.
07/2017	14/02/2017	Commande publique	Kit de réparation membrane chaufferie bois / SCHMID (68840 PULVERSHEIM) pour 1 188,00 € H.T.
08/2017	13/03/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AS n° 145, propriété SCI DESERT D'AVAIL (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
09/2017	20/02/2017	Commande publique	Travaux d'étanchéité - ME / GENSSE (39170 LAVANS LES ST CLAUDE) pour 955,00 € H.T.
10/2017	24/02/2017	Commande publique	Boitier de ramonage / SCHMID (68840 PULVERSHEIM) pour 388,00 € H.T.
11/2017	24/02/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AS n° 1001 et 1002, propriété Jacques LANCON (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
12/2017	09/03/2017	Commande publique	Reprise d'une partie du réseau unitaire à Lizon / GOYARD (39150 CHAUX DES PRES) pour 1 032,00 € H.T.
13/2017	20/03/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AT n° 180, propriété Guillaume JANOD (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)

La séance est levée à 22 h 00.

Philippe PASSOT, maire



Marie-Françoise FAVRE, secrétaire de séance